

Séance du 27 février 2015

L'An deux mil quinze, le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 23 février 2015

Présents : MM PERRUCHE – VERNE- Mme MOREL DA COSTA – – Mmes LAURENT – ARTERO - COLLARD - TURCHET - LESSELLIER – DESPLANCHES - MM. AMET - VERDIN - MANIGAND- JANEY - HUDELEY- GREUSARD

Excusés : MM. DURANDIN (pouvoir donné à Mme COLLARD) PÊTRE (pouvoir à Mr VERNE) Mmes FERNANDEZ (pouvoir à Mme ARTERO) – MARCHIONNINI (pouvoir donné à Mr JANEY)

La séance a été publique

Madame Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **FSL (Fonds Solidarité Logement)**
- **Reprise dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 pour financement d'investissements avant le vote du budget (complément de la délibération du 29 janvier 2015)**
- **Subvention à enfants maison d'Yzieux**
- **Création d'une commission pour les travaux de remembrement**
- **Consultation maîtrise d'œuvre remembrement**
- **Vente du camion des pompiers**
- **Convention de servitude avec ERDF**
- **Documents d'urbanisme**
- **Questions diverses (prévisions planning bureau de vote pour les 22 et 29 mars)**

Compte rendu activités communauté de communes

Un compte rendu sera fait lors des retours « papier » des décisions du Président.

Fonds Solidarité Logement 2015.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CROTTET adhère depuis plusieurs années au Fonds Solidarité Logement.

Sollicité à nouveau afin de renouveler cette adhésion pour 2015, soit sur la base maintenue de 0,30 Euros par habitant, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir examiner cette demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler son adhésion pour 2015 au « Fonds Solidarité Logement » sur la base de 0,30 € par habitant.

Reprise dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 pour financement d'investissements avant le vote du budget. (complément de la délibération du 29 janvier 2015)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 janvier 2015 concernant l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014.

Il explique que, suite à une erreur d'interprétation, la secrétaire a porté la somme de 7 634 € à l'opération 198 « Aménagement du Pré Neuf » au lieu de 11 773 €.

Il a donc lieu de compléter la délibération du 29 janvier en prévoyant 4 139 € supplémentaires à l'opération 198 « Aménagement rue du Pré Neuf » au compte 2151.

Il rappelle que cette augmentation porte la somme des crédits ouverts avant vote du budget 2015 à 76 098 € somme toujours inférieure au ¼ des crédits ouverts en 2014.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE cette modification.

PRÉCISE que la présente délibération complète celle prise en date du 29 janvier 2015.

Soutien à la Maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la maison d'Izieu mémorial des enfants juifs exterminés marque les vingt ans d'existence de son institution par des temps commémoratifs et par l'édition d'un Agenda Historique relatant l'histoire de la colonie d'Izieu et celle du mémorial.

Contacté par un délégué mandaté par le conseil des Elus de France, la commune de CROTTET est sollicitée pour être présente sous forme d'un partenariat à l'intérieur de cet Agenda, pour un coût de 200 €.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de marquer son soutien à la maison d'Izieu par sa présence dans cet agenda historique, pour la somme de 200 € qui sera réglée au Conseil des Elus de France.

Commission pour le suivi des travaux connexes suite à l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a lieu de créer une commission qui sera chargée du suivi des travaux connexes suite à l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune.

Il propose que cette commission soit composée de 4 élus dont le maire membre de droit et de 4 agriculteurs.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

DÉSIGNE après accord de chacun :

- Messieurs Patrick DURANDIN, Jean-Luc VERNE et Daniel VERDIN élus pour siéger au sein de cette commission présidée par M. le Maire.

Messieurs Jean-Yves COUTURIER, Michel GEREL, Roland BUIS et Raphaël MARION, agriculteurs

Consultation maîtrise d'œuvre remembrement

Monsieur le Maire rappelle l'avancement du remembrement, réalisé suite à la construction de l'autoroute A 406 –contournement sud de Mâcon, et du barreau routier entre la RD 1079 et la RD 933, sur les communes de Crottet, Grièges, Replonges et Saint André-de-Bâgé dans l'Ain, et de Mâcon et Varennes-lès-Mâcon dans la Saône et Loire.

Il précise qu'il vient de recevoir l'arrêté du Conseil Général de l'Ain daté du 18 février 2015 approuvant le programme des travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de CROTTET.

Afin d'exécuter ces travaux, il y a lieu de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet spécialisé.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer rapidement une consultation auprès de trois cabinets spécialisés et rappelle qu'il est habilité par délégation de pouvoir du 03 avril 2014 à signer le marché qui s'en suivra.

Vente ancien camion RENAULT des pompiers.

Monsieur Le Maire rappelle que le SDISS a cédé gratuitement un camion RENAULT pour les pompiers de CROTTET en avril 2014. Ce véhicule a été aménagé.

A ce jour, l'ancien camion n'a plus d'utilité. Monsieur le Maire précise qu'une offre de 1 500 € lui a été faite par un particulier.

Il demande l'accord de l'assemblée pour céder le véhicule au prix proposé à Monsieur Christian MARGUIRON, domicilié 139 chemin de la Prairie 01120 MONTLUEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE que l'ancien camion RENAULT des pompiers de CROTET soit vendu au prix de 1 500 € (MIL CINQ CENTS EUROS) à Monsieur Christian MARGUIRON.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

Convention de servitude avec ERDF.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la propriété de M CANNARD et Mme BLANC doit être alimentée par une ligne électrique Basse Tension. Pour la création de cet ouvrage, ERDF doit traverser la parcelle A 1327 située quartier Saint Laurent sur la commune de CROTET appartenant en indivision à la commune de CROTET, GRIEGES, REPLONGES et SAINT LAURENT SUR SAÔNE.

La servitude demandée comprend le passage de la ligne électrique souterraine sur une longueur de 60 m environ.

Il y a donc lieu de signer une convention de servitude entre ERDF et les quatre communes concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF selon le projet annexé à la présente délibération.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 29 janvier 2015.

DPU

Vente FORAY Sylvain/ BOURGEOIS Jean-Luc et MORANDAS Séverine 1maison 47 chemin des Serres

PC

PC00113415D0001 – DOUZAMI Emmanuel - construction d'une maison d'habitation 330 route de Saint Jean

PC00113415D0002 – DE BRITO Domingos – 593 rue de Saint Paul construction d'un abri voiture non clos et couverture d'une terrasse

DP

DP00113415D0003 – DORAS représenté par François NOËL – ZA La Fontaine – création de 2 fenêtres et sécurisation des fenêtres

PA

Transfert PA 00113414D0001T1 (Lotissement « Les Terrasses Montée des Abîmes) – Demandeur : ARVE LOTISSEMENT représenté par Manuel RODRIGUES pour transfert de SNC DEMAITER

Questions diverses

- M. le Maire rappelle qu'un poste de saisonnier est prévu pour la période estivale et est pourvu chaque année d'avril à fin septembre.
Il informe le conseil municipal qu'il pense retenir Monsieur Alexis VACHERESSE qui a sollicité ce poste. Il demande l'avis de l'assemblée sur son choix. Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité.
- Il est proposé d'équiper la petite salle de réunion d'un four. Le Conseil municipal donne son accord pour cet achat d'environ 300 €.
- M. le Maire explique que M. VERNATON domicilié à la Samiane n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement. Or, La collectivité est dans l'obligation de lui apporter ce service vu qu'il habite dans une zone AUX. Il y aura donc lieu de prévoir au budget assainissement 2015 une petite extension de réseau. A ce sujet, il a demandé un chiffrage pour préparer le budget.
- Une marche gourmande est prévue le 13 septembre à CROTTET. Il est demandé au conseil municipal de faire aux mieux pour être présent et aider à la distribution des repas.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

PERRUCHÉ	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE <i>Excusé</i>	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ <i>Excusée</i>	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN <i>Excusé</i>	GUILLOMIN MARCHIONINI <i>Excusée</i>
JANEY					

